

Sainte-Luce-sur Loire, le 14 mai 2025

Monsieur Jacques BOURDIN
Maire de SAINTE ANNE SUR BRIVET
MAIRIE
6, rue de l'Etang
44160 SAINTE ANNE SUR BRIVET

Vos réf. : 2025-50
Nos réf. : CMAR/DT44/DRET/CL
Courriel : clicot@cma-paysdelaloire.fr
Dossier suivi par Catherine LICOT

Objet : modification du PLU de Sainte-Anne-sur-Brivet – Avis des personnes publiques associées

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, vous nous avez transmis pour avis le dossier relatif au projet de modification du PLU de Sainte-Anne-sur-Brivet prescrite par un arrêté en date du 9 avril 2025. La modification envisagée concerne l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU et a pour objet de modifier l'OAP des Chêneteaux.

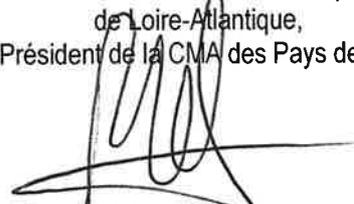
La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de La Loire reste vigilante sur les possibilités d'implantation et de développement des activités artisanales. Leur présence est un enjeu à plus d'un titre : participation au maillage et à l'attractivité des territoires, facteur de lien social, contribution au développement économique, maintien et création d'emplois, richesse des savoir-faire ...

Après lecture et examen attentif du dossier, considérant que l'ouverture à l'urbanisation devrait contribuer à renforcer la dynamique de la commune de Sainte-Anne-sur-Brivet et favoriser à terme le développement des activités artisanales pour répondre aux besoins de la population, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de La Loire émet un avis favorable au projet de modification du PLU.

Nous restons à votre écoute pour tous accompagnements futurs de nature à faciliter la réalisation de vos projets de développement économique.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos sincères salutations.

Le Président de la CMA de niveau départemental
de Loire-Atlantique,
Vice-Président de la CMA des Pays de la Loire,



Frédéric BRANGEON

